REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme BERUSSEAU, Maire.

Convocation : 25/06/26
Affichage : 25/06/26
Nombre de membres
- En exercice : 19
- Procurations : 2
- Votants : 18

Etaient présents : E. BERUSSEAU ; M-C. PINASSEAU ; F. SUDRE ; V. FERCHAUD ; D. LEFRANC ; E. MORANDEAU ; P. RETOUT ; A. ANGIBAUD ; D. MAILLET ; A. SICARD ; M. RIQUELME ; G. MAILLARD ; C. FABIER ; L. MOUSSET ; S. DELAGE ; B. ADELMAND.

Excusés : G. GIMGEMBRE a donné pouvoir à E. MORANDEAU ; H. PELLETANCHE a donné pouvoir à S. DELAGE.

Absents : M. LE CLECH.

Secrétaire de séance : E. MORANDEAU

2026_06_54 Mise à disposition de locaux en faveur de l'accueil collectif de mineurs

Madame la Maire expose que la communauté de communes du bassin de Marennes est dotée depuis le 1er janvier 2026 de la compétence d'action sociale communautaire, incluant la politique éducative en faveur de l'enfance et de la jeunesse et plus spécifiquement la gestion et la coordination des accueils de loisirs sans hébergement, des dispositifs périscolaires et extrascolaires communautaires, ainsi que la coordination des actions s'y rapportant.

À ce titre, la CCBM gère l'accueil collectif de mineurs « les petits gamins » situés dans les locaux de l'école maternelle sur la commune du Gua.

Afin de permettre le fonctionnement de ce service public, il est proposé de mettre à disposition :

- Des locaux à l'école maternelle du Logis (garderie, réfectoire, salle de motricité et parc attenant) ;
- Des locaux au premier étage de la médiathèque (local jeunes, salle haute et sanitaires) ;
- Le personnel communal pour la distribution de repas et l'entretien des locaux.

La convention jointe précise notamment les modalités d'utilisation et les modalités de prise en charge et de remboursement des charges de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux en faveur de l'accueil collectif de mineurs
AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

La secrétaire de séance,

Morandeau

La Maire,
Evelyne BERUSSEAU

MAIRIE DE LE GUA 17600

Certifié exécutoire compte-tenu sa publication le 30/06/26